

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 7 juin 2021 à 19h30.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège à huis clos en présentiel au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Nancy Paquet, Annie Bernier, Gaéтан Bergeron, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-112

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2021
4. Adoption des comptes du 1^{er} au 31 mai 2021
5. Adoption du règlement numéro : 2021-319 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro : 2013-145 afin d'autoriser les chenils comme usage conditionnel dans les zones à dominance forestière
6. Adoption du règlement numéro : 2021-320 modifiant le plan d'urbanisme numéro : 2008-81 afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'industrie manufacturière artisanale dans l'affectation résidentielle extensive, de réduire l'affectation commerciale à contrainte et d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé
7. Adoption du règlement numéro 2021-321 modifiant le règlement de zonage numéro : 2008-82 afin de bonifier le cadre réglementaire concernant diverses dispositions à l'initiative de la municipalité ainsi que d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement
8. Adoption du règlement numéro : 2021-322 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-85 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé
9. Adoption du règlement numéro : 2021-323 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2012-130 afin de permettre la transmission électronique des documents requis lors d'une demande de permis et de certificat et d'ajuster certains tarifs relatifs à l'émission d'une demande de permis et de certificat
10. Adoption du règlement numéro : 2021-324 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, abrogeant et remplaçant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-312 de la municipalité de Saint-Ulric
11. Adoption du règlement numéro : 2021- 325 Politique d'utilisation du domaine public
12. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-326 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ulric
13. Correction des prix « Concours Maisons fleuries »
14. Projet FDT Volet 2020-2021 – MRC de la Matanie
15. Ouverture des soumissions « Traitement de surface regroupement des municipalités de Saint-Ulric, Sainte-Paule et Saint-Jean-De-Cherbourg»
16. Octroi du contrat « Traitement de surface regroupement des municipalités de Saint-Ulric, Sainte-Paule et Saint-Jean-De-Cherbourg»
17. Ouverture des soumissions « Services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et de stations d'épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric»
18. Octroi du contrat « Services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et de stations d'épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric» »

19. Ouverture des soumissions « Services professionnels et d'ingénierie eau potable»
20. Octroi du contrat « Service professionnel et d'ingénierie eau potable »
21. Protocole d'entente pour la fourniture par la Ville de Matane de services de traitement des matières organiques
22. Demande du Comité du Lac-des-Iles – Achat et installation d'un panneau d'affichage
23. Demande de M. Sylvain Lessard
24. Contrat pour l'Étude de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable – eau de surface
25. Désignation des étudiants, d'adjoint technique en urbanisme à la MRC de la Matanie
26. Directives de chantier – Rue de L'Entre-Gens 3
27. Nomination du responsable de la vidange des boues de fosses septiques
28. Offre d'emploi – employé municipal, chauffeur, mécanicien – contremaître- inspecteur
29. Demande d'aide financière – Caisse Desjardins de la Matanie – Ameublement pour les parcs
30. Demande des résidents contigus à la rue de L'Entre-Gens
31. Plans et devis – Rue de L'Entre-Gens – conception Tetra Tech
32. Demande d'aide financière ART3-sdf – Mouvances 2021
33. Autorisations d'achats –A) Fauchage des bordures de routes
B) Débroussaillage des chemins
C) Réfection du chemin du Chômage
D) Réfection chemin du Lac-Des-Iles
E) Achat et installation de lampe de rue (L'Entre-Gens, Centrale face)
- 34-Questions diverses – A) Demande du vignoble Carpinteri
B) Nomination d'un mandataire en lien avec le protocole d'entente pour la vérification des antécédents judiciaires
C) Étude pour dépôt de résidus de bitume
- 35-Période de questions réservée au public
- 36-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

2021-113

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2021.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 MAI 2021

2021-114

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} au 31 mai 2021 soit autorisé pour un montant total de 255 774.35\$.
ADOPTÉE

5-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-319 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2013-145 AFIN D'AUTORISER LES CHENILS COMME USAGE CONDITIONNEL DANS LES ZONES À DOMINANCE FORESTIÈRE

2021-115

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la Municipalité de Saint-Ulric a adopté le *Règlement sur les usages conditionnels* portant numéro 2013-145 pour certaines portions de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire régir l'exploitation des chenils sur son territoire par la procédure des usages conditionnels étant donné les nuisances pouvant être générées par ce type d'usage;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos d'établir certains critères pour assurer la cohabitation harmonieuse entre les chenils et les usages sensibles de son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'en vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020, une consultation écrite de quinze (15) jours a été tenue du 14 au 29 avril 2021;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

QUE le règlement numéro **2021-319 soit et est adopté.**

(Annexé au présent livre des délibérations)

ADOPTÉE

6-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-320 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2008-81 AFIN D'AUTORISER, SOUS CERTAINES CONDITIONS, L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ARTISANALE DANS L'AFFECTATION RÉSIDENIELLE EXTENSIVE, DE RÉDUIRE L'AFFECTATION COMMERCIALE À CONTRAINTE ET D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

2021-116

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la Municipalité de Saint-Ulric a adopté le Plan d'urbanisme portant numéro 2008-81 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire encadrer le développement de certaines entreprises artisanales sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de permettre, sous certaines conditions, l'industrie manufacturière artisanale dans l'affectation résidentielle extensive;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre à jour les affectations de son territoire afin de laisser une plus grande place à l'affectation résidentielle dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE certains terrains vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation sont en affectation « Commercial à contrainte »;

ATTENDU QUE la Municipalité juge à propos de modifier les affectations du territoire dans le périmètre urbain afin de réduire l'affectation

« Commercial à contrainte » au profit de l'affectation « Résidentiel moyenne et forte densité »;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-13-2020 entré en vigueur le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son plan d'urbanisme afin de tenir compte de cet amendement au Schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Nancy Paquet à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021 ;

ATTENDU QU'UN projet du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Nancy Paquet à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021 ;

ATTENDU QU'EN vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020, 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020, une consultation écrite de quinze (15) jours a été tenue du 14 au 29 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Nancy Paquet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro **2021-320 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**.

(Annexé au présent livre des délibérations)

ADOPTÉE

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-82 AFIN DE BONIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT DIVERSES DISPOSITIONS À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

2021-117

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le *Règlement de zonage* portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-13-2020 entré en vigueur le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin de tenir compte de cet amendement au Schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier son cadre réglementaire afin d'ajouter et de modifier certaines normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Steve Bernier à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a dûment été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'EN vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-033 du 7 mai 2020, une consultation écrite de quinze (15) jours a été tenue du 14 au 29 avril 2021;

ATTENDU QU'UN second projet de règlement a dûment été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Steve Bernier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro **2021-321 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**.

(Annexé au présent livre des délibérations)

ADOPTÉE

8-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-322 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2008-85 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

2021-118

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la Municipalité de Saint-Ulric a adopté le *Règlement de lotissement* portant numéro 2008-85 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-13-2020 entré en vigueur le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier ses règlements d'urbanisme afin de tenir compte de cet amendement au Schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'UN projet du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU' EN vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020, 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020, une consultation écrite de quinze (15) jours a été tenue du 14 au 29 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro **2021-322 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**.

(Annexé au présent livre des délibération)

ADOPTÉE

9-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2012-130 AFIN DE PERMETTRE LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS REQUIS LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT ET D'AJUSTER CERTAINS TARIFS RELATIFS À L'ÉMISSION D'UNE DEMANDE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT

2021-119

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la Municipalité de Saint-Ulric a adopté le *Règlement sur les permis et certificats* portant numéro 2012- 130 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre à jour le mode de transmission des documents et les tarifs en lien avec une demande de permis ou de certificats;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Annie Bernier à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

ATTENDU QU'UN projet du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Annie Bernier à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Annie Bernier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro **2021-323 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**.

(Annexé au présent livre des délibération)

ADOPTÉE

10-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-324 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE « ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2020-312 » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2021-120

ATTENDU QUE la municipalité désire bonifier son cadre réglementaire afin d'ajouter et de modifier certaines normes;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Nancy Paquet à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

ATTENDU QU'UN projet du règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Nancy Paquet à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

ATTENDU QU' EN vertu des arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020, 2020-033 du 7 mai 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020, une consultation écrite de quinze (15) jours a été tenue du 12 au 27 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Madame Nancy Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

QUE le règlement numéro **2021-324 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**.

(Annexé au présent livre des délibérations)

ADOPTÉE

11- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-325 POLITIQUE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL

2021-121

ATTENDU QUE la municipalité désire réglementer l'utilisation de son domaine public afin d'encadrer son utilisation;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Annie Bernier à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Madame Annie Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

QUE le règlement numéro **2021-325 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**.

(Annexé au présent livre des délibérations)

ADOPTÉE

12- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-326 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2021-122

Madame la conseillère Madame Nancy Paquet donne AVIS DE MOTION avec dispense de lecture qu'à une séance subséquente sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2021-326 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Ulric.

Un projet de ce règlement est présenté par la conseillère Madame Nancy Paquet séance tenante.

13- CORRECTION DES PRIX « CONCOURS MAISONS FLEURIES »

2021-123

CONSIDÉRANT que pour des prix de plus de 100\$ la municipalité doit faire une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour des prix totalisant plus de 100 \$;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers(ères) de corriger la résolution

numéro 2021-102 comme suit :

trois prix de participation un de 50\$ et deux prix de 25\$ par un tirage au sort.

ADOPTÉE

14- PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS- FDT VOLET

LOCAL 2020 – MRC DE LA MATANIE

2021-124

CONSIDÉRANT l'enveloppe disponible de 11 000\$ disponible dans le programme de développement des communautés – volet local (FDT) pour les projets de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'année 2020;
Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le financement du projet « Aménagement du parc entrée ouest – phase 2 » pour un montant d'aide financière de 11 000\$ et de mandater Madame Louise Coll pour signer les documents nécessaires pour donner suite à la demande d'autoriser le financement du projet.

ADOPTÉE

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS- FDT VOLET

LOCAL 2021 – MRC DE LA MATANIE

2021-125

CONSIDÉRANT l'enveloppe disponible de 11 000\$ disponible dans le programme de développement des communautés – volet local (FDT) pour les projets de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'année 2021;
Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le financement du projet « installation d'une colonne Moris au parc à l'entrée ouest » déposé par le Comité de développement local de la Rivière-Blanche pour un montant d'aide financière de 7 000\$.

ADOPTÉE

15-OUVERTURE DES SOUMISSIONS « TRAITEMENT DE SURFACE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-ULRIC, SAINTE-PAULE ET SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG »

La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions « traitement de surface regroupement des municipalités de Saint-Ulric, Sainte-Paule et Saint-Jean-De-Cherbourg » qui a eu lieu le 6 mai 2021 à 11h05.

16- OCTROI DU CONTRAT « TRAITEMENT DE SURFACE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-ULRIC, SAINTE-PAULE ET SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

2021-126

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le traitement de surface regroupement des municipalités de Saint-Ulric, Sainte-Paule et Saint-Jean-de-Cherbourg publié sur SEAO le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois soumissions pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CARON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ERES),

QUE le contrat soit octroyé à les Entreprises Bourget Inc. pour un montant de 268 714.00\$, taxes incluses pour la Municipalité de Saint-Ulric conditionnel à l'acceptation des contrats des municipalités de Sainte-Paule et Saint-Jean-De-Cherbourg pour un montant total des trois municipalités de 847 992.82\$.

ADOPTÉE

17- OUVERTURE DES SOUMISSIONS « SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC »

La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions « services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et de stations d'épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric» qui a eu lieu le 11 mai 2021 à 16h00 en la Municipalité de Sainte-Félicité.

18- OCTROI DU CONTRAT « SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC »

2021-127

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour les services professionnels pour l'exploitation de stations de production d'eau potable et de stations d'épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric sur SEAO le 23 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux soumissions pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ERES),

QUE le contrat soit octroyé à les l'Entreprise Nordikeau inc. au montant de 188 863.50\$ + taxes pour une durée de cinq ans du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2026 pour la Municipalité de Saint-Ulric conditionnel à l'acceptation des municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE

19- OUVERTURE DES SOUMISSIONS « SERVICES PROFESSIONNELS ET D'INGÉNIERIE EAU POTABLE »

La directrice générale procède au dépôt de l'ouverture des soumissions « services professionnels et d'ingénierie eau potable » qui a eu lieu le 19 mai 2021 à 11h05.

20- OCTROI DU CONTRAT « SERVICES PROFESSIONNELS ET D'INGÉNIERIE EAU POTABLE »

2021-128

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres publiques "services professionnels et d'ingénierie eau potable- projet 514261, la Municipalité a reçu trois soumissions conformes;
Considérant les pointages reçus pour chacun des soumissionnaires selon la grille d'évaluation et de pondération;
Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité d'octroyé le contrat au soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage soit la Firme ARPO Groupe-Conseil Inc. au montant de 170 103.79\$ taxes incluses.
Conditionnel à l'acceptation de l'aide financière du programme PRIMEAU Volet 1 du Ministère des Affaires Municipales de l'Occupation du territoire.
ADOPTÉE

21-PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA FOURNITURE PAR LA VILLE DE MATANE DE SERVICES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES»

2021-129

CONSIDÉRANT le plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de la Matanie;
CONSIDÉRANT que, concernant le traitement des matières résiduelles, la Municipalité de Saint-Ulric est partie prenante à l'Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides intervenue avec la Ville de Matane;
CONSIDÉRANT que, concernant le traitement des matières putrescibles, la Municipalité de Saint-Ulric souhaite se prévaloir des services de traitement des matières organiques à la future plateforme de compostage de la Ville de Matane et qu'il est nécessaire de conclure une entente à cet effet;
CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente soumis pour la fourniture, par la Ville de Matane, de services de traitement des matières organiques;
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR STEVE BERNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)
Que la municipalité de Saint-Ulric adhère à la fourniture de services de traitement des matières organiques, tel que proposé;
Que le Maire, Monsieur Pierre Lagacé et la directrice générale Madame Louise Coll soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit protocole d'entente.
ADOPTÉE

22- DEMANDE DU COMITÉ DU LAC-DES-ILES – ACHAT ET INSTALLATION D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE

2021-130

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation de panneaux d'affichage « lavage obligatoire pour toutes les embarcations avant l'arrivée au lac » :

deux pour le Lac-Des-Iles,

un pour chacun des lacs : Minouche, Dugal et Lac-Blanc.

ADOPTÉE

23- DEMANDE DE M. SYLVAIN LESSARD- ABATTAGE D'ARBRES

2021-131

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité de conseillers(ères) d'autoriser Monsieur Sylvain Lessard à couper deux grosses épinettes qui sont tombées ainsi que quelques arbres morts, suite à l'émission d'un certificat d'abattage d'arbres. La municipalité se décharge de toute responsabilité à l'exécution des travaux.

ADOPTÉE

24-CONTRAT POUR L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE – EAU DE SURFACE

2021-132

CONSIDÉRANT la mesure 1.1.1 du plan d'action 2018-2023 accompagnant la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 inaugure le programme pour une protection accrue des sources d'eau potable volet 1 ayant pour objectif de protéger les sources d'eau potable des communautés;

CONSIDÉRANT QU'UNE aide financière accordée à la municipalité au montant de 67 500\$ pour la réalisation de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le mandat à la Fédération québécoise des Municipalités pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable au montant de 87 500\$+txs.

ADOPTÉE

25- DÉSIGNATION DES ÉTUDIANTS, ADJOINTS TECHNIQUES EN URBANISME À LA MRC DE LA MATANIE

2021-133

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme, la Municipalité de Saint-Ulric doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Matanie fournit des services en matière d'aménagement et d'urbanisme à la Municipalité de Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de désigner Monsieur Arnaud Lombard-Dionne et Madame Gabrielle Giguère à titre d'adjoints techniques (postes étudiants) en urbanisme pour la période estivale 2021.

ADOPTÉE

26- DIRECTIVES DE CHANTIER – RUE DE L'ENTRE-GENS

2021-134

CONSIDÉRANT les correctifs qui ont dû être effectués durant les travaux de la rue de l'Entre-Gens;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur responsable du suivi des travaux;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal accepte les directives nos : 1-2-3, tel que recommandé par l'ingénieur et selon ses justifications pour un montant de 13 850\$ +txs.

ADOPTÉE

27- NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

2021-135

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer M. Gervais Sirois, responsable de la vidange des boues de fosses septiques selon l'échelle salariale en vigueur classification 3, échelon 8, selon les besoins de la municipalité et sous la supervision de la directrice générale.

ADOPTÉE

28- OFFRE D'EMPLOI- EMPLOYÉ MUNICIPAL

2021-136

CONSIDÉRANT que la description des tâches a été discutée avec les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à afficher une offre d'emploi « employé municipal » à temps complet de quarante heures semaines.

ADOPTÉE

29- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE – AMEUBLEMENTS ET AMÉNAGEMENT DES PARCS

2021-137

CONSIDÉRANT la vente de l'immeuble situé au 198, Ulric-Tessier de la Caisse Desjardins de la Matanie;

CONSIDÉRANT que les dirigeants ont confirmé que les revenus de la vente seront distribués dans la municipalité de Saint-Ulric pour des projets d'immobilisation;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale a déposé une demande d'aide financière à la Caisse Desjardins de la Matanie pour l'achat et l'installation d'ameublements de parcs ainsi que l'aménagement pour un montant de 75 000\$.

ADOPTÉE

30- DEMANDE DES RÉSIDENTS CONTIGUS À LA RUE DE L'ENTRE-GENS

2021-138

CONSIDÉRANT la demande des résidents du 2, rue de L'Entre-Gens et 23, Ulric-Tessier;

CONSIDÉRANT la sécurité des usagers de la rue de L'Entre-Gens;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'aménagement d'un ponceau et une glissière de sécurité au 23, Ulric-Tessier, remplir les courbes de la rue . Pour la demande du 2, rue de l'Entre-Gens la décision sera prise quand les travaux de la résidence seront terminés.

ADOPTÉE

31- PLANS ET DEVIS – RUE DE L'ENTRE-GENS – CONCEPTION TETRA TECH

2021-139

CONSIDÉRANT la structure de la rue de L'Entre-Gens faite selon les plans et devis de la Firme Tetra Tech;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'aviser la Firme Tetra Tech que la municipalité se décharge de toute responsabilité concernant la conception des plans et devis de la rue de L'Entre-Gens, du a un manque de drainage qui n'a pas été installé au bas de la côte, que nous avons dû installer un bout de drain pour faire la bonne compaction pour mettre la bordure de rue sur 30mètres de long. Du a cette intervention, cela nous porte à penser que le gel peut détériorer notre chaussée.

ADOPTÉE

32-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ARTS TROIS SANS DOMICILE FIXE

2021-140

CONSIDÉRANT le projet mouvances 2021 organisé par l'organisme ARTS TROIS SANS DOMICILE FIXE;

CONSIDÉRANT que lors des évènements des artistes originaires de Saint-Ulric vont faire partie des auteurs, musiciens;

CONSIDÉRANT que l'évènement aura lieu à Matane, Saint-Léandre, Sainte-Félicité et Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric appuie le projet « Mouvances 2021 » et autorise une aide financière au montant de 1 300\$ pour l'organisation de l'évènement. Autorise l'utilisation de terrain de la municipalité les 24 ou 25 juillet en après-midi, selon les règlements en vigueur. Qu'une demande de certificat d'utilisation soit déposée à la municipalité pour utilisation du lieu projeté de l'évènement dans le secteur de Saint-Ulric au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE

33- AUTORISATION D'ACHATS –

A) FAUCHAGE DES BORDURES DE ROUTES

2021-141

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le fauchage des bordures de routes par M. Rémi Bernier.

ADOPTÉE

B) DÉBROUSSAILLAGE DES BORDURES DE CHEMINS

2021-142

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le débroussaillage des bordures de chemins par l'entreprise Daniel Duhaîne au montant de 6 000\$.

ADOPTÉE

C) RÉFECTION DU CHEMIN DU CHÔMAGE

2021-143

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les employés municipaux a exécuté les travaux du chemin du Chômage, achat et transports de gravier pour un montant ± 20 000\$.

ADOPTÉE

D) RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-DES-ILES

2021-144

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les employés municipaux a exécuter les travaux de drainage aux abords du chemin du lac-des-Iles pour un montant ± 10 000\$.

ADOPTÉE

E) ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPE DE RUE – L'ENTRE-GENS ET CENTRALE

2021-145

Il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation des lampes de rue, deux pour la rue de l'Entre-Gens et deux pour la route Centrale.

ADOPTÉE

34- QUESTIONS DIVERSES –

A) DEMANDE DU VIGNOBLE CARPINTERI

2021-146

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Monsieur Tony Carpinteri a faire l'installation d'un drain longeant sa propriété du vignoble et le chemin du Pont-Couvert, d'une longueur d'environ 150m.

ADOPTÉE

B) NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN LIEN AVEC LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

2021-147

Il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer Madame Louise Coll, directrice, pour agir à titre de mandataire et signataire en lien avec le protocole d'entente pour la vérification des antécédents judiciaires auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

C) TERRAIN POUR UN DÉPÔT DE RÉSIDUS D'ASPHALTE

2021-148

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à faire les démarches pour une étude de conformité pour un dépôt de résidus d'asphalte pour un budget de plus au moins 15 000\$, pris à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

35- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

36-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-149

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h35.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale\secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

